

# Exécution des sanctions pénales Management conjoint en Suisse, l'exemple du canton de Berne



**Thomas Freytag**  
**Chef d'office**  
**[thomas.freytag@pom.be.ch](mailto:thomas.freytag@pom.be.ch)**

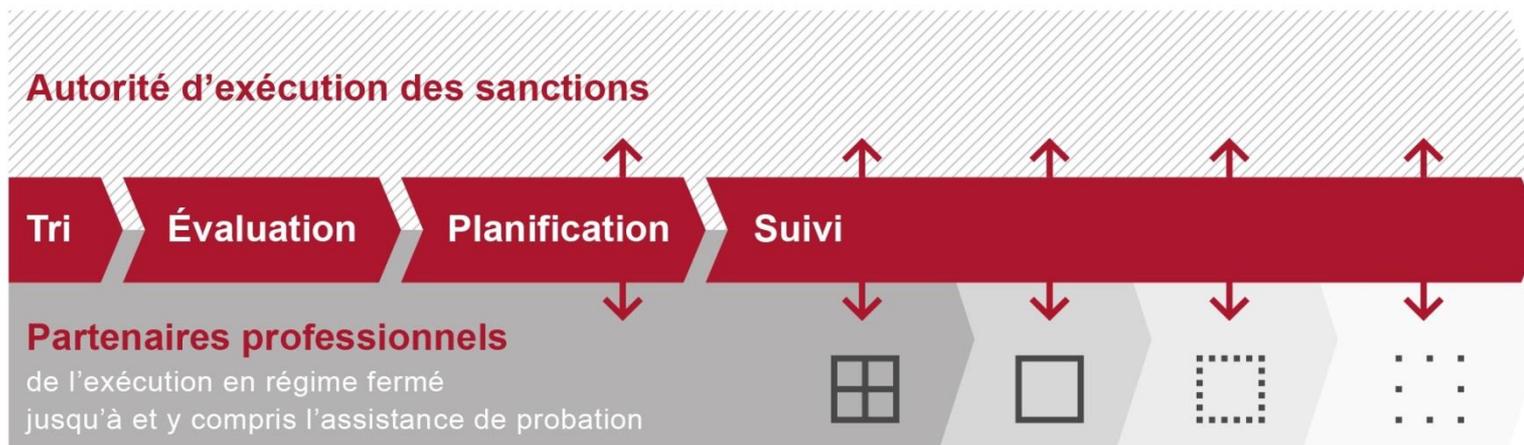
# Exécution des sanctions orientée vers les risques

## Objectifs:

- 
- Réduire la récidive pendant et après l'exécution
  - Augmenter la qualité et l'efficacité durant l'exécution
  - Améliorer la collaboration entre les services impliqués

# Exécution des sanctions orientée vers les risques

- Conçu comme un processus continu (fil conducteur):
  - dans toutes les étapes d'exécution
  - pour tous les établissements d'exécution, y compris durant l'assistance de probation



# Place du travail social/de la probation dans l'exécution

- Volonté d'une vision longitudinale
- Renforcement de la multidisciplinarité : le travail social est égal aux autres domaines de compétences
- Fusion structurelle entre exécution, probation et assistance sociale
- Gestion des cas dans des équipes mixtes (juridique, administratif, travail social, psychologique)
- Compréhension commune du cas:
  - utilisation de moyens de travail standardisés
  - langage spécialisé uniforme



# Place du travail social/de la probation dans l'exécution

- Gestion des cas sans changement de l'équipe «de A à Z» (à savoir du début de l'exécution jusqu'à la libération définitive): les personnes responsables du cas restent les « Case Manager » durant tout le déroulement de la sanction, garantissant ainsi une bonne transmission des informations à toutes les interfaces
- Gestion de l'intervention en fonction de ce que la personne est (ce qu'elle peut), mais aussi de ce qui est possible (ce que l'on peut): approche réalisable



## Organisation

- Fonctionnement de l'unité organisationnelle,
- attribution et gestion des cas

**suivant le résultat du tri et de l'analyse du risque de récidive :**



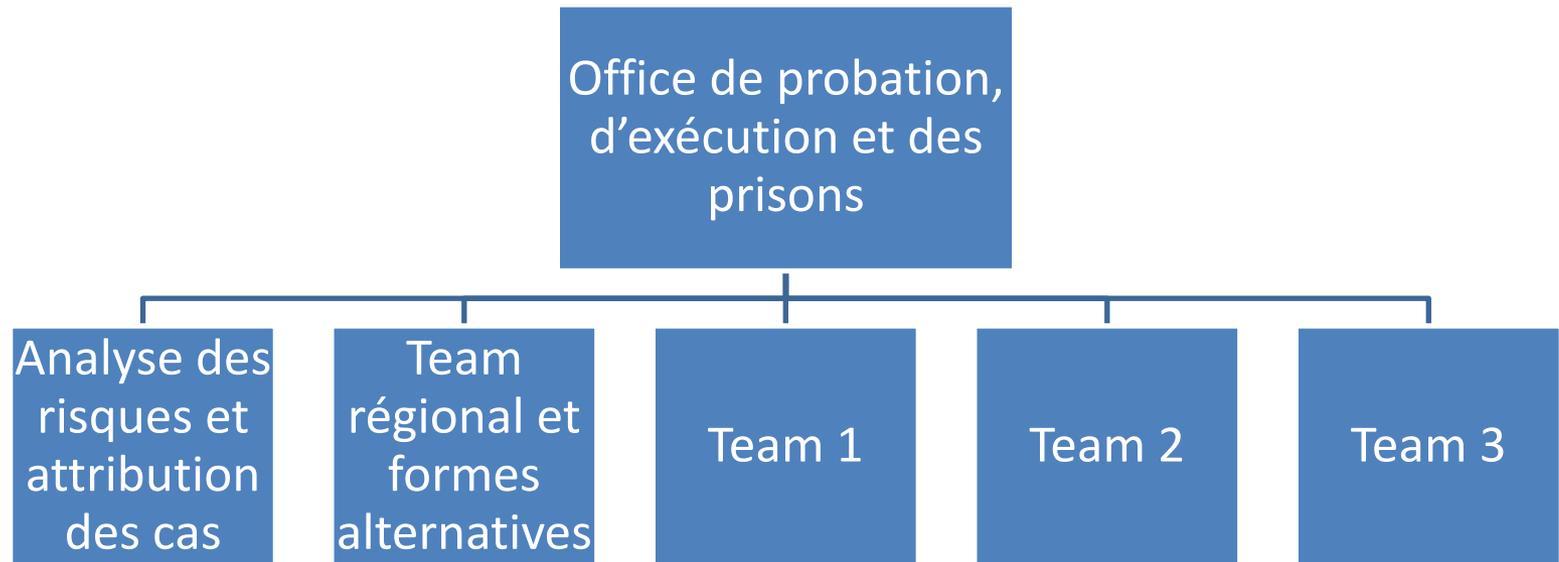
- **Team régional** : cas avec un risque de récidive faible ; durée de la peine privative de liberté de 6 mois au maximum
- **Team «formes d'exécution alternatives»** : cas avec un risque de récidive faible ; exécution sous la forme du bracelet électronique ou du travail d'intérêt général

# Organisation

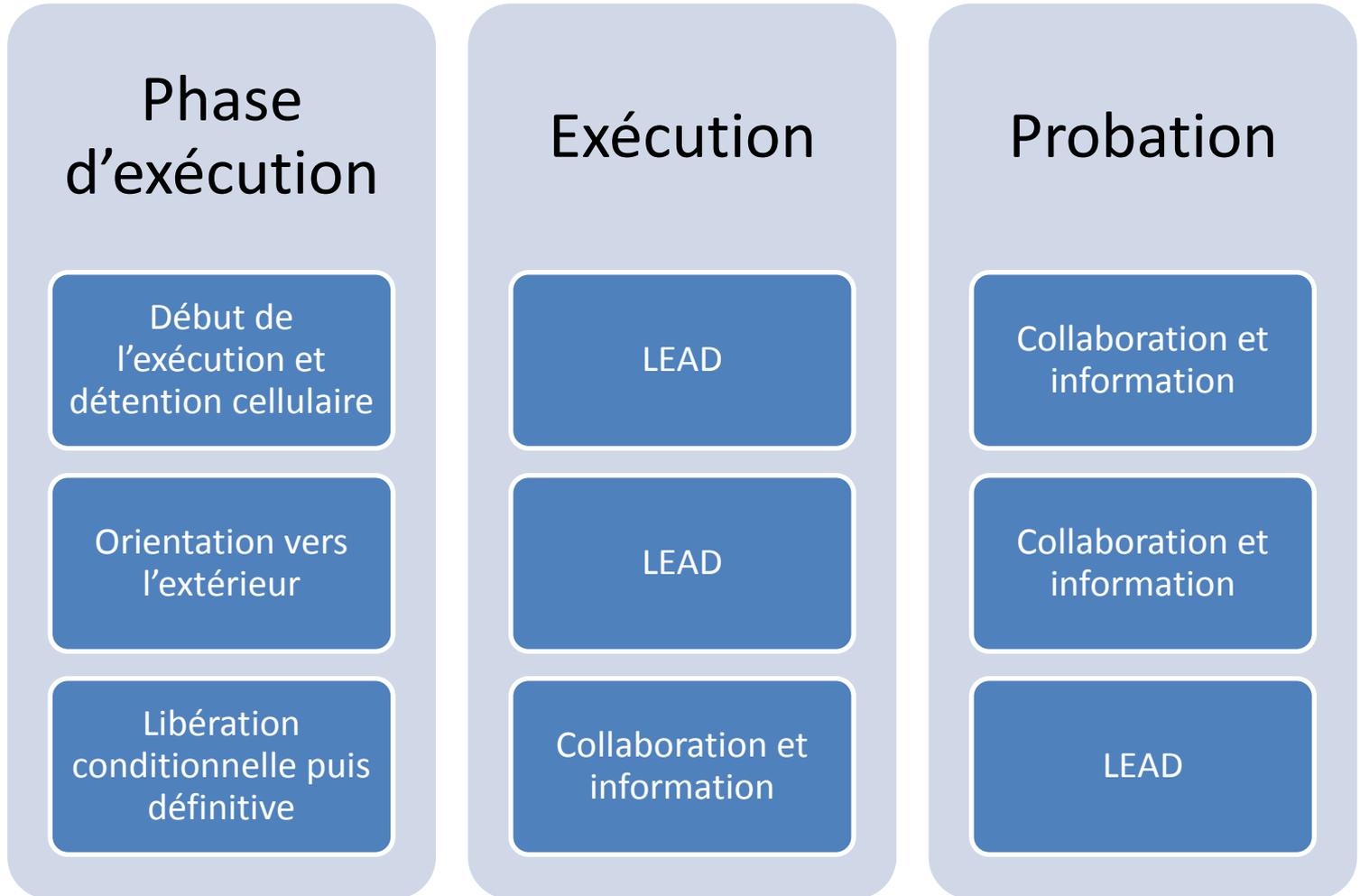
- **Team 1** : cas avec un risque de récidive faible
- **Team 2** : cas avec un risque de récidive moyen
- **Team 3** : cas avec un risque de récidive élevé



# Organigramme type



# Schéma «travail en tandem»



## Travail social préservé

- Chaque collaborateur est amené à assumer des missions d'exécution, mais seuls certains (formés en travail social) délivrent l'assistance sociale et de probation
- La contribution de l'intervenant social (dès la mise en détention) consiste aussi à connaître chaque personne dans l'objectif de préparer sa libération au plus vite et le plus efficacement possible (gestion individuelle des cas )
- Contribuer à la mise en réseau des services impliqués



## Réceptivité

- L'intégration, dans les meilleurs délais, de la probation, dans le suivi et la gestion des cas, conduit à mieux respecter le critère de la réceptivité
- Le contact personnel par le biais du travail social peut améliorer la collaboration entre l'autorité et la personne condamnée
- L'orientation vers la pratique et les compétences pratiques sont mieux assurées avec l'intégration de la probation le plus tôt possible



# Standards

Éléments standardisés dans le suivi et la gestion des cas	Exigences
Recueillir les informations concernant les condamnés et les situations	Nécessité d'un dossier pertinent et fiable standardisé (→ Outil de travail standardisé)
↳ Sur la base du savoir faire	Evaluations (psychologie légale)
↳ Sur la base de l'expérience	Echange entre collaborateurs (→ inter et supervision)
↳ Interprétation (modèle de cas)	Modèles standardisés (→ outil de travail standardisé)
↳ Planification de l'intervention	Plan standardisé (→ outil de travail standardisé)
↳ Intervention	Travail et intervention directe avec le condamné





# Questions ?